

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/10/2019

Dossier complet le :

25/10/2019

N° d'enregistrement :

F01119P0238

#### 1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment de Maroquinerie et d'activités connexes sur la commune de Pantin (48 rue Auger)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

HERMES SELLIER

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

EICHNER Bernhardt Directeur Général Hermès Services Groupe

RCS / SIRET

6 9 6 5 2 0 4 1 0 0 0 4 9 4

Forme juridique

Société par Actions simplifiée

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Site soumis à autorisation au titre de la rubrique 2360 et déclaration 2355
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Construction d'un bâtiment pour une surface de plancher de plus de 10 000m <sup>2</sup> . Le projet nécessite un dépôt de Permis de Construire

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une maroquinerie d'une emprise au sol de 2093<sup>2</sup> sur une parcelle de 3504 m<sup>2</sup> délimitée par 3 voies de circulation. La parcelle a accueilli une ancienne rizerie au coeur de la zone urbaine de Pantin. Il est prévu de construire un bâtiment principal abritant des ateliers de coupe et de travail du cuir, un stockage de peaux tannées et teintées (cuirs précieux, bovins, ovins...), des bureaux, locaux sociaux y compris une cuisine, une salle de repas pour les artisans ainsi qu'un laboratoire qualité associé à l'activité artisanale maroquinerie... Le bâtiment remarquable existant sur la parcelle sera aménagé en accueil et locaux administratifs. Le bâtiment principal possédera 2 niveaux de sous-sol, un rez-de-chaussée et 4 niveaux supérieurs. Une rue intérieure couverte sera aménagée en limite Nord de la parcelle pour permettre l'accès logistique et l'intervention des services d'incendie et de secours. Un jardin intérieur en terrasse sera aménagé pour permettre d'apporter de la lumière naturelle jusqu'au deuxième sous-sol et un jardin terrasse au quatrième niveau. Des réserves d'eau (premier sous-sol) et rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie (sous le deuxième niveau de sous-sol) seront aménagées, 45 places de parking sont prévues au premier sous-sol.

Le site est dimensionné pour accueillir 400 personnes (300 artisans, personnel administratif, de laboratoire, encadrement...).

Les horaires de présence couvriront la plage horaire 7h00-21h00. Il fonctionnera en journée, 5 jours par semaine.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le groupe Hermès exploite actuellement une maroquinerie sur la commune de Pantin dont la configuration ne permet pas un aménagement intérieur des ateliers sur le principe des nouvelles maroquineries du groupe. Ainsi la possibilité d'acquérir une parcelle rue Auger pour construire une nouvelle maroquinerie représente une réelle opportunité. La proximité immédiate de cette parcelle avec le site Pyramide situé un peu plus au Sud dans la rue Auger permettra de réelles synergies entre les sites. Les surfaces construites permettront également de rapprocher la Direction Qualité Hermès Maroquinerie Sellerie et le laboratoire qualité actuellement éloignés les uns des autres.

La recherche de terrain d'implantation pour les maroquineries privilégie toujours la revalorisation d'anciens sites industriels, plutôt que la consommation d'espaces naturelles ou agricoles. Ainsi la parcelle achetée en septembre 2019, 48 rue Auger possède un bâtiment remarquable qui sera conservé et un bâtiment ayant accueilli une ancienne rizerie qui sera démoli afin de reconstruire un nouveau bâtiment.

Le début du chantier de construction est prévu en février 2021 pour une mise en exploitation de la maroquinerie en mai 2023.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux ont pour objet la construction dans la ville de Pantin d'un immeuble d'activités et tertiaires sur 7 niveaux dont 2 étages en sous-structure. Les constructions seront concentrées autour d'un patio jardin en terrasse et comprendront des espaces d'accueil du public et du personnel, de restaurant et d'ateliers, un laboratoire qualité et un laboratoire innovation ainsi que tout un ensemble de bureaux, le tout réparti sur une surface de plancher de 10 952 m<sup>2</sup> (pour une surface au sol de 2 093 m<sup>2</sup>).

Les travaux débiteront par une phase de démolition du bâtiment existant, suivront les phases d'affouillement, de fondation avant de construire les 8 niveaux du bâtiment (gros-œuvre et mise hors d'eau, hors d'air). Ensuite les travaux d'aménagements intérieurs seront entrepris et les aménagements paysagers pour la création des jardins terrasses et toiture pourront être réalisés en parallèle. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit afin de produire de l'électricité qui sera réinjecté dans le réseau public. Les onduleurs seront implantés dans un local spécifique. Une partie des panneaux seront de type hybride afin de produire également de l'eau chaude sanitaire.

L'accès au site durant les travaux sera réalisé par la rue Auger ou la rue du Congo. Des aménagements d'horaires seront réalisés pour éviter les opérations bruyantes tôt le matin ou tard le soir. Les travaux ne seront pas réalisés le week-end.

Les bâtiments envisagés, les matériaux de construction (métal, béton, bois, verre) ne nécessiteront pas d'engins spécifiques ou de transports par convoi exceptionnel. Les machines utilisées en maroquinerie ne nécessiteront pas non plus de convoi, elles ont des dimensions permettant un transport en semi de 20 tonnes. Les voies d'accès au site sont suffisantes.

La création d'une rétention des eaux d'extinction incendie, le pourcentage de surface d'espaces verts demandé dans le document d'urbanisme de la ville de Pantin, la superficie assez restreinte de la parcelle implique une construction développée à la verticale avec notamment 3 niveaux de sous-sol. Des volumes de déblais seront donc à évacuer, la surface de parcelle ne permettant pas un équilibre déblai-remblai à la parcelle.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La réception de peaux tannées et teintées (provenant de la plate-forme logistique du groupe) et de bijouteries (accessoires métalliques de fermeture, ou décoration) s'effectuera au rez-de-chaussée avant d'être descendu par monte-charge au deuxième niveau de sous-sol pour stockage dans le local logistique. Les peaux de bovins sont posées sur racks et chevalets, les plus petites comme les agneaux ou les peaux précieuses sont enroulées sur des petites étagères. Les peaux arrivent déjà tannées et teintées. Les peaux seront acheminées par monte-charge vers les ateliers de coupe implantés aux étages supérieurs. Les cuirs sont coupés (machines de coupe), puis assemblés essentiellement à la main au sein des ateliers "table". La majorité des opérations est manuelle, réalisées par les artisans. Les opérations de ponçage utilisent des machines implantées dans des locaux isolés et sous aspiration des poussières. Certaines étapes nécessitent l'utilisation de colle aqueuse, de teinture en quantité unitaire inférieure à 1 litre sur les établis (ou tables, une table par artisan). Les déchets de fabrication sont les chutes de cuir après découpe, les poussières de ponçage et les bidons vides de colle et de teinture. Un des ateliers permettra la fabrication de malles ayant une armature bois. Le bois arrivera sur site au moment de la fabrication. La fabrication des malles nécessite l'utilisation de colle contenant des COV à raison d'1 litre/jour en moyenne.

La puissance électrique totale des machines travaillant le cuir sera supérieure à 200 kW, à terme lorsque les ateliers coupe et les ateliers tables seront opérationnels. En effet, le site possédera des coupes centrales (morceaux de cuirs coupés envoyés sur d'autres sites du Groupe pour être montés à la table). Le site fonctionnera 5 jours en horaire de journée.

Le site possédera 2 transformateurs secs de 1250 et 1000 kVA, un compresseur d'air et des pompes à chaleur pour le chauffage/climatisation des locaux, un groupe électrogène pour le secours électrique de 590 kW thermique (locaux techniques au sous-sol). Les articles sont expédiés une fois par jour dans des rolls métalliques vers le centre logistique du groupe (sans emballage). Le trafic camions réception cuir et expédition produits de maroquinerie est estimé à 20 camions ou utilitaires/j. Il faut ajouter les réceptions et expéditions liés à la préparation des repas de 400 personnes au sein de la cuisine, les réceptions et expéditions en utilitaires des échantillons à tester, des produits de laboratoire (réactifs pour analyses chromatographiques par exemple).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe ou(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation Environnementale Unique au titre de la rubrique 2360.

La construction du bâtiment est également soumise à Permis de Construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
bâtiment en rez-de-chaussée	2 093 m <sup>2</sup>
surface de plancher	10 952 m <sup>2</sup>
pleine terre	416 m <sup>2</sup>
toiture végétalisée	720 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

48 rue Auger  
93 500 Pantin

parcelle 10 de la section AN cadastre  
de Pantin de 3 504 m<sup>2</sup>

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 39' 9 1" 24 Lat. 48 ° 8 9' 3 9" 58

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est à 3695 mètres au Sud-Est: "Prairies humides au fort de Noisy". Elle est séparée du terrain du projet par une zone entièrement urbanisée et des axes de circulation structurants comme la route nationale 3 (avenue Jean Lolive). Le site est en zone urbaine dense où les espaces naturels sont très limités.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche du site couverte par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est implantée à 3695 mètres au Sud-Est: "Glacis du fort de Noisy-le-Sec".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par un Parc Naturel Régional ou National. La Réserve Naturelle Régionale la plus proche est à plus de 14 kilomètres au Sud-Est du terrain.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Seine-Saint-Denis répertorie la RD115 (avenue Général Leclerc qui longe le Nord du terrain) en voie de circulation de catégorie 2 et la rue Auger (sur laquelle est implanté le site) de catégorie 5. La parcelle du projet est donc directement concernée par les niveaux de bruit des voies de circulation.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Pantin possède 6 Monuments Historiques. Le rayon de protection de 500 mètres autour de la Piscine implantée au Nord-Est du terrain touche le terrain du projet de Maroquinerie. Le périmètre de protection de l'Usine des Eaux (implantée un peu plus au Nord), ne touche pas le terrain du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain prévu pour l'implantation de la Maroquinerie est entièrement imperméabilisé (bâtiment et cour), il est en zone urbaine de forte densité de construction et d'imperméabilisation. La zone humide identifiée sur le site Carmen Ile de France la plus proche est située à proximité de la Cité de la Villette à 670 mètres à l'Ouest. Des axes de circulation structurant dont le périphérique séparent le terrain du projet de cette zone.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La Commune de Pantin possède un Plan de Prévention des Risques Naturels Affaissements et Effondrements (Cavités Souterraines). Toutefois, le terrain n'est pas directement concerné par la zone à risques du projet de PPRMT.</p> <p>Par contre, la commune de Pantin n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.</p> <p>Un Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain (PPRMT) a été prescrit par arrêté préfectoral n°2018-3332 du 10 Janvier 2019 (Pantin, Les Lilas, le Pré-Saint-Gervais).</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le terrain ayant accueilli une activité Industrielle, un état de lieux a été effectué avant la signature du compromis de vente. Il n'existe pas de pollution avérée qui interdirait l'évacuation en Installation de Stockage de Déchets Inertes.</p> <p>Le terrain est référencé comme site Basias IDF9302377 Rizerie Franco-Américaine et Coloniale (1940-1992). L'activité du site de 1914 à 1935 était de la construction de locomotives et autres matériels ferroviaires roulant. Ainsi le site a toujours été dédié à une activité industrielle. Le terrain n'est pas concerné par un site Basol.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'usine à puits de la commune de Pantin possède 4 forages d'ultime secours en cas de soucis majeurs sur les champs captants situés en bord de Seine, Marne ou Oise. L'usine est implantée au Nord du terrain de l'autre côté du Canal de l'Ourcq. Les périmètres de protection du captage immédiat et rapproché ne touchent pas le terrain du projet HERMES SELLIER.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site inscrit le plus proche est à 1173 mètres au Sud-Ouest du site. Il s'agit de la Cité-Jardin du Pré Saint-Gervais.</p>
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La plus proche zone Natura 2000 est à 3564 mètres au Sud-Est du terrain (voir cartographie en annexe n°6). Il s'agit d'une des 14 entités de la Zone de Protection Spéciale "Sites de Seine-Saint-Denis": Parc Départemental de la Courneuve.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site classé le plus proche est Le Parc des Buttes Chaumont implanté à 1596 mètres au Sud-Ouest du terrain du projet.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement d'une maroquinerie n'est pas consommatrice d'eau de procédé. Les volumes prélevés seront liés aux usages sanitaires et à la cuisine (fabrication des repas, lavage...) et de l'eau déminéralisée pour les tests du laboratoire qualité. Ils représenteront au maximum 14 m3/j et seront prélevés sur le réseau potable public (soit 3100 m3/an). Les eaux de pluie seront récupérées pour l'arrosage des espaces verts et l'alimentation des sanitaires (cuves de stockage au premier sous-sol).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera de creuser pour créer 2 niveaux de sous-sol et un niveau supplémentaire de rétention des eaux incendie (soit 7 mètres de profondeur maximum).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est un ancien site industriel, déjà imperméabilisé. Toutefois, il est prévu de créer un jardin patio en terrasse descendant jusqu'au deuxième niveau de sous-sol. Il faudra donc évacuer les matériaux creusés pour créer les niveaux de sous-sol et le jardin terrasse. Le volume de terre à évacuer est estimé à 26 500 m3 et 32 000 m3 en considérant 20% de foisonnement. Par contre ces déblais ne nécessiteront pas une évacuation en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ou Dangereux. Au regard de la configuration du terrain, il est impossible de conserver ces terres sur la parcelle.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne fera pas appel à un apport de matériaux issus de carrière. Il nécessitera un apport de terre végétale pour la création du jardin terrasse et du jardin en toiture, car la parcelle actuelle ne possède aucune surface d'espaces verts et il est prévu de créer plus de 30% de surface d'espaces verts. Les matériaux de construction bois, métal, béton seront privilégiés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà imperméabilisé, en zone urbaine dense. Le maître d'ouvrage a privilégié l'achat d'un ancien site industriel ayant abrité différentes activités depuis 1914 (travail des métaux puis rizerie fabrication de farine) plutôt qu'un terrain en zone naturelle ou agricole pour implanter son nouveau site de manufacture. La parcelle est aujourd'hui entièrement imperméabilisée. Le projet prévoit de créer des zones d'espaces verts: jardin patio terrasse (pleine terre) et jardin toiture (terrasse végétalisée), jardinières à hauteur de 1237 m <sup>2</sup> de surface sur la parcelle de 3504 m <sup>2</sup> .
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones de Protection Spéciale sont à 3564 mètres au minimum du terrain du projet. Aucun lien hydrographique ne relie le site aux ZPS identifiées. Entre le site et les ZPS, les zones urbaines sont denses, les axes de communication sont fracturants et ne permettent aucune communication entre le terrain du projet et les zones NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones sensibles (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, ZNIEFF) sont séparées par des éléments fractionnant comme le périphérique et sont suffisamment éloignées du terrain du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a retenu d'acheter un ancien site industriel entièrement imperméabilisé et exploité depuis 1914 pour des activités de travail des métaux puis de fabrication de farine (rizerie). Il est prévu de créer des espaces verts et des plantations (plus de 30% de la surface de la parcelle).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du 48 rue Auger n'est pas concerné par un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas en zone inondable, en zone de sismicité très faible et il n'est pas concerné par le risque d'effondrement de cavité souterraine présent sur une partie de la commune de Pantin.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de fabrication de sacs et petites maroquineries en cuir n'est pas à l'origine de risque sanitaire. Les cuirs arrivent déjà tannés et teintés. Les colles utilisées sont aqueuses.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné par un risque sanitaire. Les établissements autour du terrain (cessionnaires voitures, garages) ne présentent pas ce type de risque.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les mouvements de véhicules légers seront liés aux arrivées, départs des artisans et visiteurs sur le site (60 véhicules maximum par jour). Les modes doux sont privilégiés (45 places de stationnement vélos) et le site est à 500 mètres d'une station de métro (ligne 5). Les véhicules lourds représentent au maximum 20 camions par jour pour l'activité de maroquinerie et 3/j pour le fonctionnement du restaurant. Les petits porteurs seront de 8/j pour la maroquinerie, 8 utilitaires/jour pour les laboratoires qualité/innovation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le fonctionnement d'une maroquinerie est à l'origine de niveaux de bruit liés au fonctionnement de certains équipements (dépoussiérage de la zone de ponçage dans des locaux techniques, eux-mêmes à l'intérieur du bâtiment). Dans une moindre mesure, les mouvements de véhicules sont à l'origine de bruit. Sur les 3 rues encadrant le site, 2 d'entre elles sont classées au titre des nuisances sonores dans le PPBE Est Ensemble (rue Auger et avenue Leclerc).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La fabrication de sacs à main n'est pas à l'origine d'odeurs. La fabrication des repas du personnel pourra être à l'origine d'odeurs de cuisine (à l'échelle de 400 repas par jour).
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités présentes autour du site ne sont pas à l'origine d'odeurs (concessionnaires, voies de circulation, immeubles d'habitations).
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de la maroquinerie ne possédera pas d'équipements engendrant des vibrations.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités urbaines mitoyennes du terrain d'emprise du projet, ne sont pas à l'origine de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules sources lumineuses extérieures seront les luminaires de sécurité sur la rue intérieure et couverte. Ces derniers seront éteints en dehors des heures de fonctionnement du site. Il n'y aura pas d'enseigne lumineuse.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 3 voies de circulation présentes autour du terrain du projet possède un éclairage urbain y compris en période nocturne.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fabrication d'articles de maroquinerie en cuir et à l'origine de poussières de cuir lors du ponçage. Les ponceuses sont équipées de dépoussiéreurs pour retenir les poussières. En sortie de dépoussiéreur, la concentration en poussières est inférieure au seuil de détection (rejet à l'extérieur quasi nul). La fabrication de malles nécessite une utilisation très ponctuelle de machine de travail du bois dont les poussières sont aspirées par une extraction et retenues dans un filtre.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nettoyage des équipements utilisant de la colle aqueuse engendre des rejets liquides qui seront collectés et évacués en tant que déchets liquides (fontaines lessivielles). Il n'y aura pas d'eaux usées industrielles rejetées au réseau public. Pas d'eau de refroidissement.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du site sera à l'origine d'eaux sanitaires des 400 employés du site. La cuisine et le réfectoire seront également à l'origine d'eaux usées. Ces effluents seront traités par un bac dégraisseur. Ces eaux usées ainsi que les eaux de lavage des autolaveuses et des laboratoires seront raccordées au réseau public unitaire dont l'exutoire est la station d'épuration inter-urbaine. Au maximum un volume de 15 m <sup>3</sup> /j sera rejeté au réseau public. Les eaux de pluie seront collectées, tamponnées et raccordées au réseau public unitaire avec un débit de fuite conforme au document d'urbanisme.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits par une maroquinerie sont assez limités: chutes de cuir valorisées sur d'autres activités, déchets d'emballage valorisés, déchets de bureaux, déchets organiques de fabrication de repas et du réfectoire, qui seront valorisés. Les déchets organiques sont entreposés dans des locaux réfrigérés. Les bennes à déchets seront entreposées le long de la rue intérieure couverte. Elles ne seront pas visibles depuis l'extérieur. Les déchets de maintenance et ceux des laboratoires qualité et innovation seront traités par des sociétés dûment autorisées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est déjà urbanisé et imperméabilisé. Il n'est pas en zone connue de site archéologique. Il conservera le bâtiment remarquable présent sur la parcelle et le mettra en valeur grâce à un projet architectural soigné et travaillé par l'équipe d'Architecture en concertation avec les services d'urbanisme de la commune de Pantin et l'Architecte des Bâtiments de France, le terrain étant dans le rayon de 500 mètres de protection de la Piscine de Pantin, monument historique. L'insertion paysagère est jointe en annexe n°3 du présent document.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit une redynamisation d'un ancien site industriel, sans toucher aux espaces naturels ou agricoles. Il prévoit une insertion paysagère soignée afin de valoriser le bâtiment remarquable existant sur la parcelle depuis l'avenue du Général Leclerc, la rue d'Auger et la rue du Congo. Il ne transforme pas la destination du terrain qui a toujours été occupé depuis 1914 par des activités industrielles (travail des métaux, puis rizerie) et jamais par de l'habitation ou du tertiaire.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le terrain du projet est implanté en zone urbaine fortement impactée par la circulation des axes majeurs que sont la RN3, la RD115 et la rue Auger. Ce trafic engendre des rejets atmosphériques et des niveaux sonores autour de la parcelle du projet. A noter que l'activité de maroquinerie existe actuellement sur un autre site du groupe Hermès à moins d'1 kilomètre au Sud-Est du site, également sur la commune de Pantin.

Les activités économiques autour du site génèrent également un trafic camions, des niveaux sonores et des rejets atmosphériques (concessionnaires voitures dont le garage Citroën mitoyen de la parcelle et le garage Renault à 50 mètres de l'autre côté de l'avenue du Général Leclerc classé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour ses activités de réparation de véhicules à moteur).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet de la Maroquinerie HERMES SELLIER prévoit de réutiliser un ancien site Industriel, afin de limiter au maximum l'impact de la construction sur les espaces naturels. Des espaces verts seront créés sur la parcelle qui n'en possède pas à ce jour. Il prévoit une gestion des eaux de pluie (tamponnement) et une récupération des eaux de pluie (arrosage, sanitaires). La rue intérieure sera couverte, il n'y aura pas d'eaux de pluie de voiries. L'activité artisanale de maroquinerie présente peu d'impact. Les eaux usées seront traitées par la station d'épuration intercommunale. Les colles sont aqueuses sans COV). Les poussières de cuirs seront aspirées en sortie des ponceuses par des dépoussiéreurs équipés de filtres. Les quelques poussières de bois seront également retenues par un filtre. Les quelques chutes de cuir seront valorisées, les déchets d'emballage collectés et traités par des entreprises habilitées. Le trafic véhicules lourds sera au maximum de 25/j, petits porteurs au nombre de 16 et les véhicules légers au nombre de 60 à terme. Les modes doux seront privilégiés pour le personnel (45 emplacements vélo, transports en commun). Les produits liquides (colles, teintures) en petits contenants sont entreposés sur des bacs de rétention. Le site utilisera des pompes à chaleur pour le chauffage/climatisation des locaux. Les bâtiments seront isolés pour limiter la consommation énergétique (principe Haute Qualité Environnementale). Des panneaux photovoltaïques en toiture produiront de l'électricité qui sera injectée dans le réseau ERDF et de l'eau chaude sanitaire (panneaux hybrides). Le projet prévoit la collecte des eaux d'extinction en cas de sinistre dans une réserve étanche enterrée sous le 2ème sous-sol.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des activités du site, un dossier d'Autorisation Environnementale Unique doit être déposé.

Il semble qu'une étude d'incidence soit suffisante pour ce type d'activité et au regard du faible enjeu de préservation de la biodiversité liés au terrain d'implantation du projet. Les activités de la maroquinerie auront une incidence limitée sur les populations vivant et travaillant autour du site. Les impacts d'une maroquinerie sont limités, et le site prévoit des mesures compensatoires lorsqu'il n'a pas pu les éviter à la source. Ainsi, l'activité de maroquinerie présentée par le projet ne remettra pas en cause les conditions de vie des habitants du quartier.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

*Pantin*

le.

*24/10/2017*

Signature

**HERMES  
SELLIER**  
17/18, rue Auger  
93694 PANTIN CEDEX  
S.A. au capital de 4 976 000 €  
SIRET : 696 820 410 00254  
A.P.E. : 1512Z

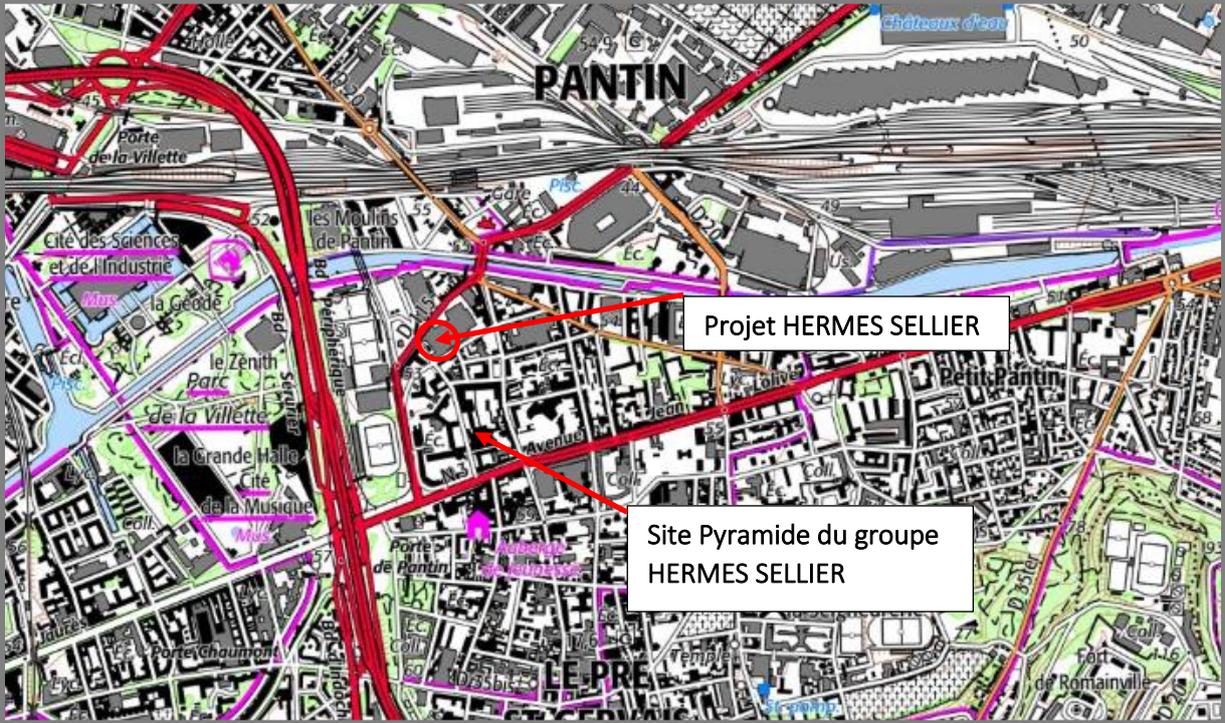
## PLAN DE SITUATION DU PROJET (annexe n°2)

La photo aérienne et la carte ci-dessous permettent de localiser le site dans son environnement : le site étant positionné en zone urbaine 48 rue Auger à Pantin, il est contraint par des axes urbains et des bâtiments existants : La parcelle abrite à ce jour un bâtiment dont l'activité était une rizerie et qui devra être en partie démoli :

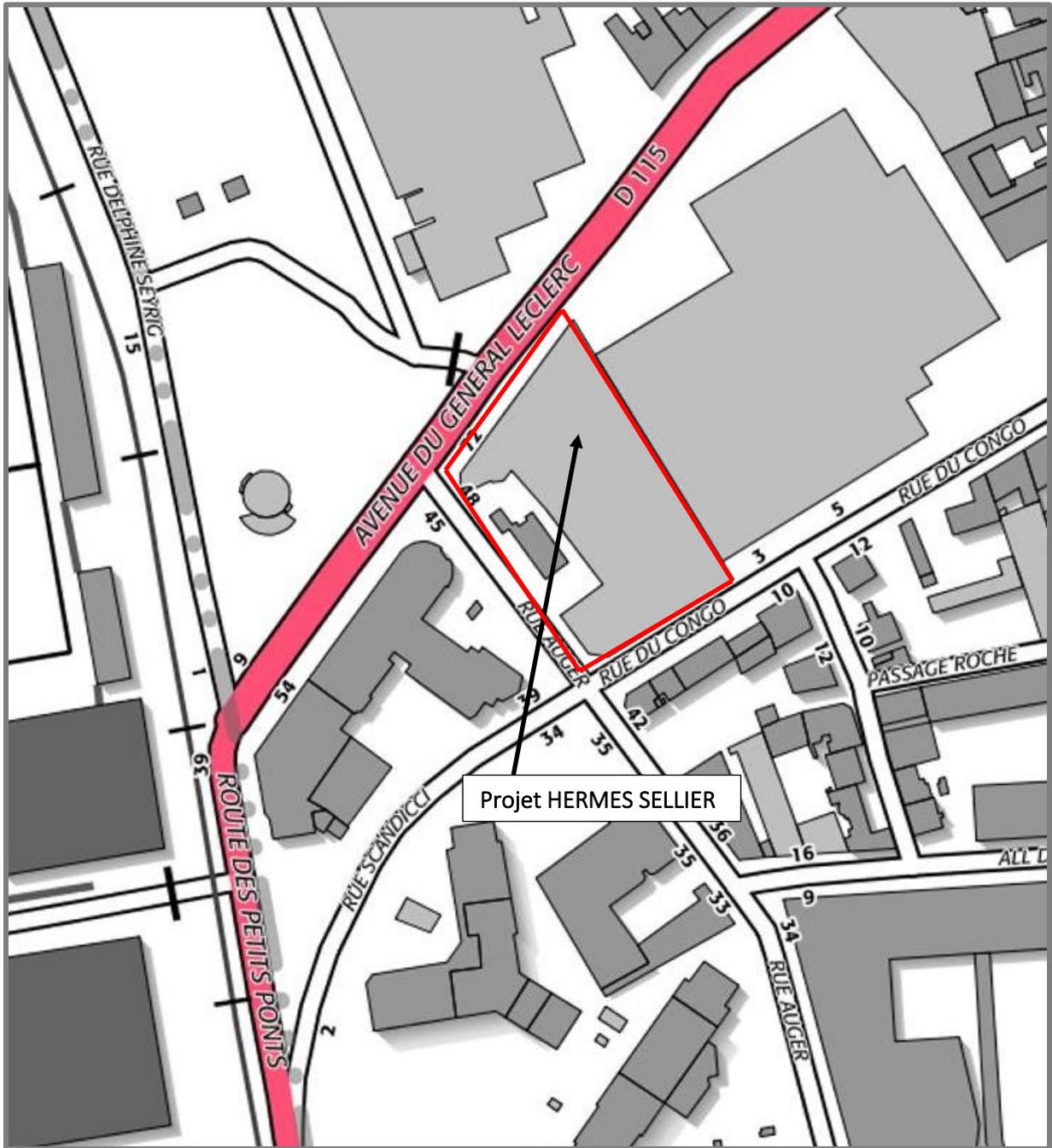


Source : Google Map

Extrait carte IGN au 1/25000 :



Source : Géoportail



Source : Géoportail

## PHOTOGRAPHIES DU PROJET (annexe n°3)

Plan d'implantation des prises de vues :



Source : Google Map et APS Jean François Schmit, Architectes

Photo 1 : Depuis la rue Auger montrant le bâtiment remarquable en rouge et les bâtiments existants (mai 2019) :



L'image de synthèse de la page suivante, montre le projet depuis le même point de vue.



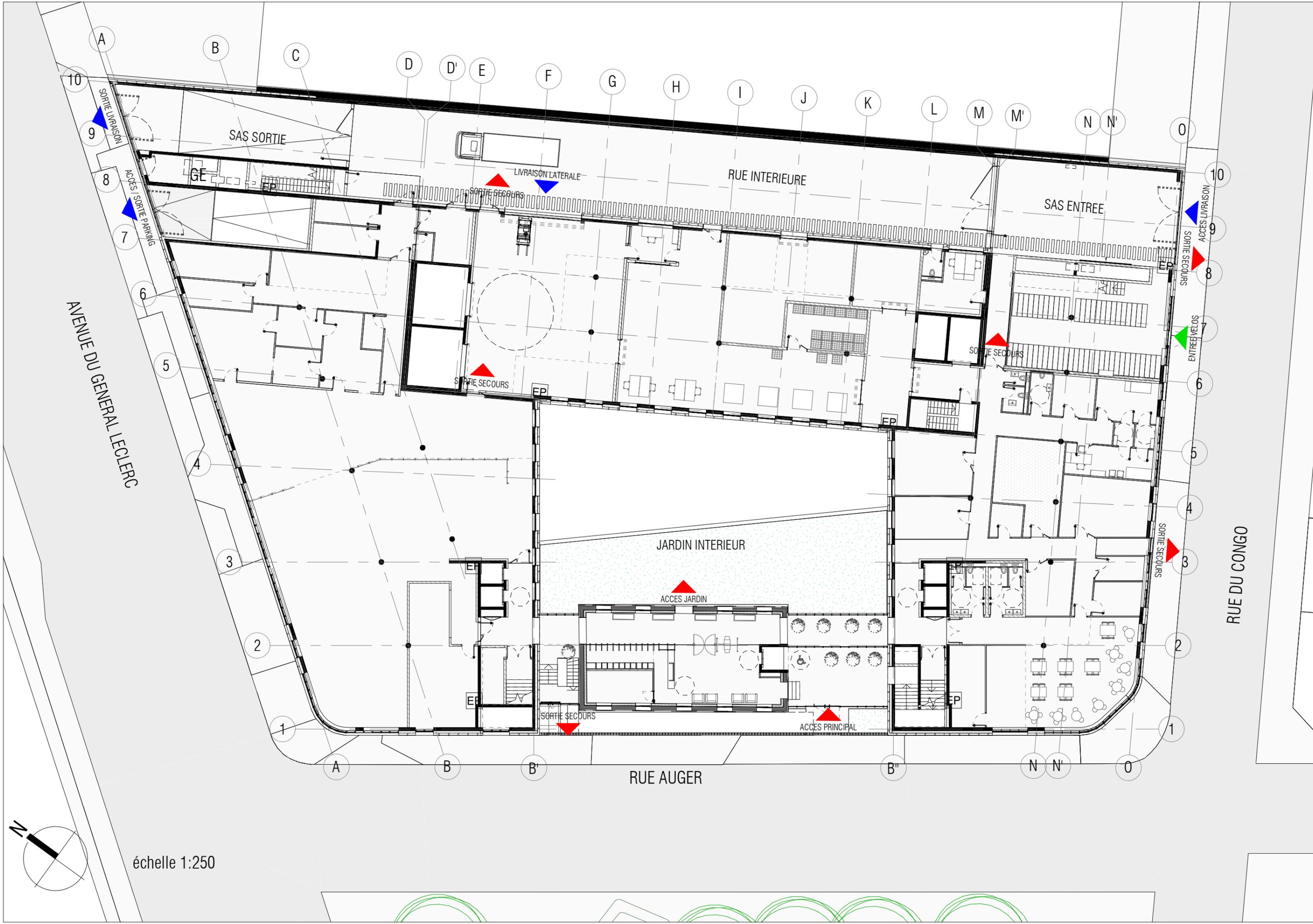
Source : Jean François Schmit, Architectes

Photo 2 : depuis l'Avenue Général Leclerc le bâtiment existant, la rue Auger :

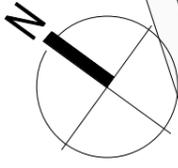




Source : Jean François Schmit, Architectes



échelle 1:250



AVENUE DU GENERAL LECLERC

RUE DU CONGO

RUE AUGER

RUE INTERIEURE

JARDIN INTERIEUR

SAS SORTIE

SAS ENTREE

LIVRAISON LATERALE

SORTIE SECOURS

SORTIE SECOURS

SORTIE SECOURS

SORTIE SECOURS

ACCES LIVRAISON

SORTIE SECOURS

ENTREE VELOS

ACCES JARDIN

ACCES PRINCIPAL

A

B

C

D

D'

E

F

G

H

I

J

K

L

M

M'

N

N'

O

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

A

B

B'

B''

N

N'

O

1

2

3

4

5

6

7

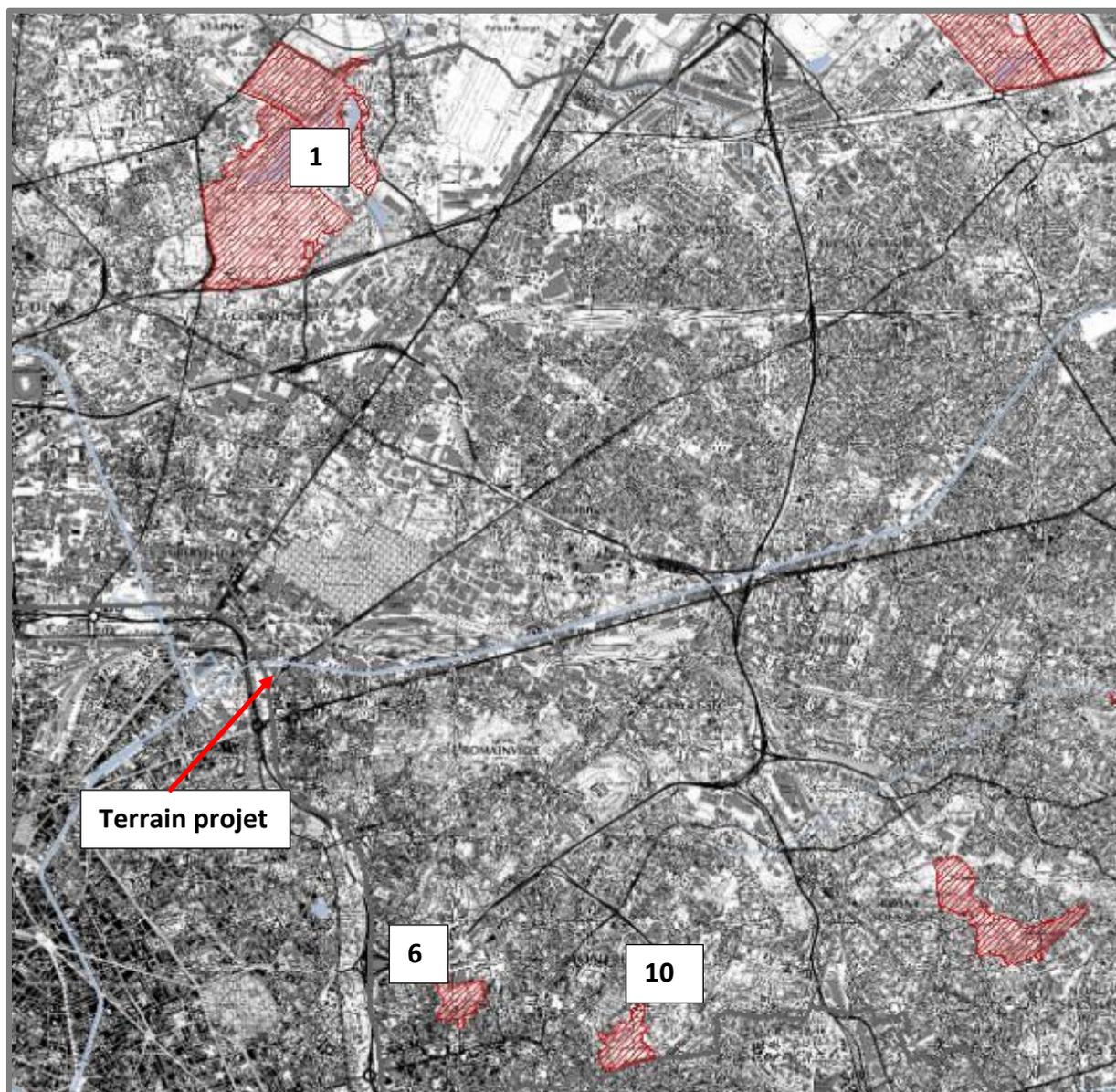
8

9

10



## Implantation du site par rapport aux NATURA 2000 les plus proches (annexe n°6)



Source : Carmen DRIEE Ile de France

Le site HERMES SELLIER est concerné par la NATURA 2000 : ZPS FR1112013 - SITES DE SEINE-SAINT-DENIS composé de 14 grandes entités :

1. Parc départemental de la Courneuve à 4 543 mètres au Nord-Ouest du terrain du projet
2. Parc départemental de l'île Saint-Denis

3. Parc départemental du Sausset
4. Bois de la Tussion
5. Parc départemental de la Fosse Maussoin
6. Parc départemental Jean Moulin les Guilands à 3 564 mètres au Sud-Est du terrain
7. Futur parc départemental de la Haute Isle
8. Promenade de la Dhuis
9. Plateau d'Avron
10. Parc des Beaumont à Montreuil à 5 420 mètres du terrain du projet
11. Bois de Bernouille à Coubron
12. Forêt de Bondy
13. Parc national de Sevrans
14. Bois des Ormes



Source : INPN

Le terrain du projet est donc implanté à minima à 3 564 mètres des 3 sites de la NATURA 2000 Sites de Seine-Saint-Denis les plus proches.